

Séance du 5 juillet 2011

1. Point sur les travaux :

➤ Place de la Fontaine :

La place restera en l'état dans l'attente des travaux d'assainissement rue du Commerce qui débuteront en octobre.

➤ Place de la Mairie :

La notification de la subvention du conseil général dans le cadre des travaux pour la voirie en traverse a été reçue en mairie l'aide accordée est de l'ordre de 102 740 €.

➤ Aménagement d'espaces publics et de bâtiments / Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre ILOT ARCHITECTURE

Monsieur le Maire rappelle au conseil le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 14/09/2007 avec le Cabinet ILOT d'Architecture relatif à l'aménagement d'espaces publics et de bâtiments. Il convient de compléter et de modifier certaines dispositions du contrat susvisé pour ce qui concerne :

Le marché initial prévoyait la rémunération en fonction des différents travaux :

- travaux de bâtiment	387 000,00 € H.T. x 12,5 %	48 375,00 €
- travaux d'infrastructure	413 000,00 € H.T. x 9,5 %	39 235,00 €
	TOTAL H.T.	87 610,00€

L'évolution de l'opération conduit maintenant à revoir la rémunération en fonction de l'évolution des coûts des différents travaux :

- travaux de bâtiment	293 187,14 € H.T. x 12,5 %	36 648,39 €
- travaux d'infrastructure	485 899,50 € H.T. x 9,5 %	46 160,45 €
	TOTAL H.T.:	82 808,84€.

Montant dudit avenant : **82 808,84 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre notifié le 14/09/2007 au Cabinet ILOT ARCHITECTURE.

➤ Station d'épuration :

Les travaux ont pris de l'avance par rapport au calendrier prévisionnel. Actuellement les différents substrats ont été installés dans les bassins, ils seront recouverts de gravillons, des roseaux y seront plantés en octobre. Les équipements techniques sont en cours d'installation. La station sera fonctionnelle comme prévu à la fin de l'année.

➤ Cours d'école : Travaux supplémentaires :

- Le conseil approuve la réalisation de plots en béton nécessaire pour la fixation des jeux dans la cour des classes maternelles pour un montant T.T.C. de 1 803,57 €.

2. Décision modificative n° 3 / Virement de crédits

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Commune de l'exercice en cours pour règlement de factures :

CREDITS A OUVRIR :

➤ Chapitre : 23

- Compte : 2313 / Construction/ Opération 171 : + 490,00 €
- Compte : 2315/ Installations mat. et outillage technique/ Opération 182 : + 171,00 €

CREDITS A REDUIRE:

➤ Chapitre : 23

- Compte : 2313 / Construction/ Opération 194 : - 661,00 €

3. Décision modificative n° 4 / Virement de crédits /Ouverture d'un nouveau programme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'ouvrir un nouveau programme « Voirie Accès Nord Ecole » sur le budget en cours section d'investissement et de procéder au virement de crédits suivants :

CREDITS A OUVRIR :

➤ Chapitre : 23

- Compte : 2313 / Construction/ Opération 198 : + 6 000,00 €

CREDITS A REDUIRE:

➤ Chapitre : 23

- Compte : 2313 / Construction/ Opération 194 : - 6 000,00 €

4. Embauche temporaire adjoint d'animation école

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de l'ouverture de la 6^{ème} classe à la prochaine rentrée scolaire, il s'avère nécessaire de prévoir l'embauche temporaire d'un adjoint d'animation pour l'assistance en classes maternelles et la surveillance des enfants pendant le temps du repas à la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés donne son accord pour le recrutement :²

- Une personne sera recrutée en qualité d'Adjoint d'Animation à l'école publique de Saint-Sandoux à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2011.
- Une deuxième personne sera recrutée en qualité d'Adjoint d'Animation à l'école publique de Saint-Sandoux à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 août 2012.
- Autorise Monsieur le Maire à établir un contrat de travail à durée déterminée établissant les diverses modalités de l'embauche des deux agents.

5. Tarifs garderie périscolaire année 2011-2012

Monsieur le Maire propose au conseil de revoir les tarifs de garderie périscolaire pour l'année 2011-2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité ses membres présents ou représentés (10 voix pour, 3 voix contre), donne son accord pour l'augmentation des tarifs de garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2011 comme suit :

- | | | | |
|--|---------|---|---------|
| - Le tarif à l'heure passera de : | 2,05 € | à | 2,10 € |
| - Le forfait mensuel pour 1 enfant passera de : | 30,60 € | à | 31,00 € |
| - Le forfait mensuel pour 2 enfants passera de : | 51,00 € | à | 52,00 € |
| - Le forfait mensuel pour 3 enfants passera de : | 66,30 € | à | 67,60 € |

6. Attribution de subvention supplémentaire Amicale de l'Ecole

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de subvention supplémentaire de 500 € de M. le Président de l'Amicale de l'Ecole pour règlement des frais de transports relatifs aux sorties scolaires dans le cadre de l'USEP pour l'année 2011-2012. Jusqu'à présent ces factures étaient réglées directement par la mairie. Dans le cas du règlement de ces frais par l'Amicale, celle-ci pourrait prétendre à une subvention de l'USEP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention supplémentaire de 500,00 € à l'Association Amicale pour l'exercice 2011 et mandate Monsieur le Maire pour faire procéder au mandatement de cette somme.

Cette dépense d'un montant de 500,00 € est imputée à l'article 6574 sur le Budget Communal de l'exercice 2011.

7. SIVOM Saint- Amant-Tallende-St Saturnin :

M. le Maire rappelle au conseil son courrier du 17 mars dernier à M. le Président du SIVOM visant à connaître l'état des installations, les investissements à prévoir ainsi que les coûts de fonctionnement annuels du Club de Tennis, les recettes et subventions. M. le Maire donne lecture de la réponse de M. le Président du SIVOM en date du 20 mai dernier, il précise que dans les trois ans à venir, aucun investissement n'est nécessaire sur les installations des terrains de tennis, que seul un petit entretien serait nécessaire (apport de sable). En ce qui concerne le bilan annuel, M. le Président nous invite à nous rapprocher de Mme la Présidente du Tennis Club de la Monne.

Le conseil mandate M. le Maire pour demander à M. le Président du SIVOM que la recette des heures de location des cours de tennis soit reversée intégralement au budget du SIVOM.

8. Organisation du 13 juillet :

Le repas du 13 juillet sera suivi du traditionnel feu d'artifice et d'un bal populaire avec l'orchestre « Sensation ».

La buvette sera confiée à l'Association La Diane.

9. Inauguration Tour des Forts :

L'inauguration de la Tour des Forts aura lieu le 17 septembre prochain. Un courrier sera transmis aux différentes associations communales pour les inviter à participer à cette journée, une rencontre sera organisée le 12 juillet prochain.

Un article sera inséré dans le prochain Sandolien, un dépliant avec le programme détaillé de cette journée sera distribué dans les boîtes aux lettres du village.

10. Incinérateur

M. le Maire informe le conseil de la réception en mairie d'une demande de soutien émanant du SICTOM des COUZES relatif au projet du VALTOM de construction d'un incinérateur.

M. GODARD, Sénateur Maire de Clermont-Ferrand a transmis un courrier en Mairie demandant de soumettre au conseil municipal un projet de délibération pour que les déchets produits sur le territoire de la commune soient accueillis pour l'essentiel par l'agglomération clermontoise, en lui laissant le choix du mode de traitement ; le VALTOM engagerait une discussion rapide avec le constructeur et Clermont-Communauté afin de mettre en œuvre une solution beaucoup moins onéreuse que l'incinérateur des déchets.

Pour faire suite à cette correspondance, un débat a eu lieu au sein du conseil municipal, celui-ci admet que le traitement des déchets doit faire l'objet d'un large consensus et non de querelles stériles. Qu'à l'origine un projet a été retenu par une assemblée élue démocratiquement. Les services compétents de l'état ont certainement analysé ce dossier avec une extrême vigilance. Devant les divergences de tout ordre pouvant apparaître sur le choix fait, les fondements de notre démocratie doivent nous inciter à respecter les décisions prises par les élus sous le contrôle de l'état.

11. Projet régional de santé

M. le Maire expose au conseil le dossier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) relatif au projet régional de santé qui a été transmis aux élus. Les élus sont invités à faire part de leurs observations dans un délai de 6 semaines.

12. Embauche temporaire secrétariat de mairie

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il s'avère nécessaire de prévoir l'embauche saisonnière d'un agent au secrétariat de mairie pendant la période des congés du personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, mandate Monsieur le Maire pour recruter un agent temporaire et établir un contrat à durée déterminée à temps non complet en fonction des besoins du service à partir du 11 juillet jusqu'au 26 août inclus.

13. Ancienne salle 3^{ème} âge

Une association de gymnastique en cours de création sur la commune a demandé à utiliser une salle communale pour une séance par semaine le vendredi soir. Le conseil municipal donne un accord de principe pour mise à disposition gratuite de la salle du centre culturel si celle-ci n'est pas louée. En cas de location, l'ancienne salle du 3^{ème} âge pourra être utilisée. Un règlement sera établi ultérieurement pour cette salle.

Séance levée à 22 h 13